

16-4-21

DORANS

Extinction de l'éclairage nocturne : la commune y trouve son compte

Un gain de 896 € a été réalisé sur le deuxième semestre 2020, soit en seulement cinq mois, grâce à l'extinction de l'éclairage entre 23 h et 5 h du matin.

L'extinction de l'éclairage nocturne entre 23 h et 5 h a été mise en place fin juillet 2020 dans la totalité de la commune de Dorans.

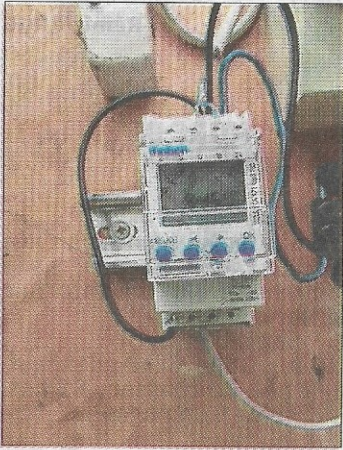
Après quelques mois d'application, les élus en ont tiré les premiers enseignements.

La réduction de l'impact sur l'environnement et la réduction de la facture énergétique de la commune avaient conduit les élus à se pencher sur le sujet, courant 2019. Dans le cadre d'une étude détaillée, chiffres à l'appui, et avec l'exemple de deux communes analogues, Philippe Perret,

conseiller municipal, a convaincu ses homologues du bon sens de cette mesure, sachant que l'éclairage public représente plus de 40 % de la facture globale d'électricité d'une commune.

Il restait à mettre en place les minuteurs, huit horloges astronomiques, pour un investissement de 2 760 €, subventionné à 50 % par le Grand Belfort.

Au moment de tirer le bilan économique, les chiffres sont sans appel. Un gain de 896 € a été réalisé sur le deuxième semestre 2020, soit en seulement cinq mois. « Nous avions eu quelques craintes à l'époque, vite écartées par l'absence de désordre d'ordre public » précise Philippe Perret, qui ajoute : « Au-delà des objectifs environnemental et économique, je voudrais dire qu'il s'agit aussi tout simplement d'une mesure de bon sens. En effet, nous avons adapté la ressource au besoin puisque plus de 80 % des gens travaillent entre 5 h et 22 h. » « Comme l'a dit Philippe, notre décision fait suite à une analyse globale qui, aujourd'hui prend tout son sens et s'avère particulièrement concluante et pérenne », ajoute le maire, Daniel Schnoebelen.



L'investissement dans des minuteurs va rapidement être amorti par les économies réalisées.